



Compromis de vente non respecté.

Par **Sacdenoed**, le **22/03/2011** à **18:31**

Bonjour,

J'explique mon problème, je vais signer chez le notaire prochainement pour un appartement.

Nous avons signé le compromis de vente avec l'agence qui indiquait une cuisine aménagée. La cuisine devait faire partie de la vente, nous avons même fait énumérer les éléments sur papier.

Nous venons d'apprendre que le propriétaire ne vendra pas avec la cuisine. Que pouvons-nous faire ? Faut-il signer chez le notaire et attaquer après car il n'y a pas la cuisine ? Faut-il refuser de signer ? (nous voulons cet appartement !) L'agence essaye de mettre la pression mais ils n'ont pas l'air efficace... faut-il s'adresser à notre notaire ou à celui qui représente la partie d'en face ? Faut-il réclamer les 10% stipuler sur le compromis de vente pour vice de procédure ?

Nous voulons l'appartement, c'est un coup de coeur mais la cuisine en faisait partie et n'est pas sans valeur....

Nous sommes à la rue deux semaines après la signature du fait de notre préavis actuel...

Merci de votre aide.

Par **vanceslas**, le **28/03/2011** à **21:41**

la cuisine doit faire partie de la désignation au compromis , la liste du mobilier,élément par

élément doit être chiffrée et signée des deux parties et annexée au compromis si ce n'est pas le cas le vendeur peut ne pas la laisser, un simple papier n'est pas suffisant . Si l'agence ne paraît pas efficace c'est peut être que le compromis ne mentionne pas tout cela Mais si c'est bien rédigé votre notaire doit obliger le vendeur à laisser la cuisine

Par **fif64**, le **29/03/2011** à **11:19**

Le problème est que si vos acquéreurs persistent, la seule solution sera de faire constater par huissier que la cuisine n'y est plus, et de demander en justice réparation ou exécution forcée.